



CONSEIL GENERAL

Législature 2021-2024

18^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

JEUDI 21 mars 2024
Auditoire de Vigner

Présidence : M. Yann Chalon

Secrétariat : M. Nicolas Droz

Table des matières :

1.	Appel	Page	2
2.	Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023	Page	2
3.	Nomination d'un membre à la Commission des énergies en remplacement de M. Flavio Buschini (PLR), démissionnaire	Page	3
4.	Nomination d'un membre à la Commission des infrastructures et des espaces publics, en remplacement de M. Jean-Michel Zweiacker (hors Législatif), démissionnaire	Page	3
5.	Nomination d'un membre à la Commission de la révision du plan d'aménagement local (CRPAL), en remplacement de Mme Florence Porret (PLR), démissionnaire	Page	3
6.	Présentation du projet RC 5	Pages	3 – 7
7.	Adoption du règlement concernant la vidéosurveillance ; rapport à l'appui	Pages	7 – 9
8.	Demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour procéder à l'aménagement d'un troisième terrain de beach volley sur les rives de Saint-Blaise ; rapport à l'appui	Pages	9 – 13
9.	Demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.00 pour procéder à l'aménagement d'un terrain PolySport aux Fourches ; rapport à l'appui	Pages	13 – 16
10.	Demande de crédit d'engagement de CHF 310'000.00 pour financer les opérations de fusion de la nouvelle Commune de Laténa ; rapport à l'appui	Pages	16 – 19
11.	Fusion : point de situation	Pages	19 – 21
12.	Communications du Conseil communal	Page	21 – 24
13.	Motions et propositions <ul style="list-style-type: none">Rapport d'information demandant le classement de la motion du 15 décembre 2020 relative à un concept de communication interne et externe pour la Commune de Saint-Blaise	Page	25
14.	Interpellations et questions	Pages	26 – 30
	<i>Annexe : présentation Powerpoint RC 5</i>	Pages	31 –

Date	Statut	Commentaires
21.03.2024	Version provisoire pour approbation	
21.04.2024	Version définitive	

Le Président

Il est 18h30, je vous prie de bien vouloir prendre place. La 18^{ème} séance du Conseil général de cette législature est ouverte, je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue. Nous avons reçu la démission de Mme Florence Porret, en prend acte et la remercie pour son travail au sein de notre législatif et sein des commissions dans lesquelles elle faisait partie. Je lui souhaite une bonne suite. Par ailleurs, j'ai le plaisir d'accueillir, ce soir, un nouveau membre du Conseil général, il s'agit de M. Patrick Sandoz, qui officiait déjà en tant que suppléant, il est désormais conseiller général à part entière. Je lui souhaite la bienvenue au nom du Conseil général et le remercie pour son futur travail au sein du Législatif au sein de notre commune.

Le Conseil général a été convoqué dans le délai réglementaire et vous avez reçu l'ordre du jour. Mme Ianni et MM. Doblado, Guenin, Jaggi, Kuntzer et Ryser, se sont excusés pour la séance de ce soir.

1. Appel

Le Président donne la parole à M. Nicolas Droz, secrétaire, qu'il remercie d'ores et déjà de son travail.

Présents : 26

Excusés : Mme Ianni Elise

MM. Doblado Abraham, Guenin David, Jaggi Benjamin, Kuntzer Ludovic, Ryser Eric

Absents : MM. Ambigapathy Rajesh, Bertoni Georges, Nrecaj Ramadan

Suppléants : MM. Boureau Julien, Imboden Mathias

Le Président annonce que le quorum est atteint et que le Conseil général siège valablement. La majorité absolue est à 14.

Il rappelle que les absences sont à annoncer, par écrit et avant la séance, à la présidence du Conseil général et copie à l'administrateur. Il rappelle également que les textes doivent être transmis à Mme Nadia Cutro (nadia.cutro@ne.ch) dès la suite de la séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023

Le procès-verbal n'appelant pas de remarque, **le Président** passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre à la Commission des énergies en remplacement de M. Flavio Buschini (PLR), démissionnaire

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PLR propose M. William Ducret.

Le **Président** en prend bonne note.

4. Nomination d'un membre à la Commission des infrastructures et des espaces publics, en remplacement de M. Jean-Michel Zweiacker (hors Législatif), démissionnaire

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Monsieur Patrick Sandoz.

Le **Président** en prend bonne note.

5. Nomination d'un membre à la Commission de la révision du plan d'aménagement local (CRPAL), en remplacement de Mme Florence Porret (PLR), démissionnaire

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PLR propose M. René Luthi.

Le **Président** en prend bonne note.

6. Présentation du projet RC 5

M. Claude Guinand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je vais demander aux 2 intervenants de ce soir, M. Flückiger du SPCH et M. Graf du bureau Mauler SA, de venir faire leur présentation. Ils vous expliqueront le but de cette présentation de ce soir.

M. Flückiger

Mesdames et Messieurs, merci de nous accueillir ce soir pour cette présentation RC5, Neuchâtel—Saint-Blaise, le but n'est pas de vous présenter en détail ce qui est prévu sur la commune de Saint-Blaise, mais bien de vous présenter l'ensemble du projet dont les travaux débiteront à mi-avril du côté de Neuchâtel.

L'objectif du projet est une requalification de la route cantonale entre Neuchâtel et Saint-Blaise. Depuis le giratoire des Gouttes d'Or jusqu'au giratoire de vieux pressoir. Il s'agit d'environ 2 km de longueur.

Nous allons revisiter le gabarit à disposition, intégrer et améliorer la mobilité douce, refaire les arrêts de bus selon les normes LHand, améliorer/favoriser les traversées piétonnes et réaliser des aménagements paysagers.

Au niveau des infrastructures qui touchent spécialement la commune de Saint-Blaise, réfection du réseau d'assainissement (Plan général d'évacuation des eaux), réfection complète de la conduite maîtresse d'eau potable, électricité et éclairage public.

Nouvelles infrastructures : mise en place d'un réseau séparatif pour la commune d'Hauterive et le traitement des eaux pluviales au niveau du canton. Un point fort au niveau des infrastructures, c'est le déploiement du chauffage à distance pour Groupe E Celsius.

Le périmètre du giratoire des Gouttes d'Or jusqu'au giratoire du Vieux Pressoir, ce sont 3 étapes de travaux, 3 projets partiels. PP1 qui va débiter cette année et qui démarrera à Neuchâtel, jusqu'à la descente du Bats, une 2^{ème} étape qui va du Bats jusqu'au bas du Brel et enfin, une 3^{ème} étape qui concerne à proprement dit la traversée du village de Saint-Blaise.

Planning :

- 1^{ère} étape : démarrage des travaux à mi-avril pour une période de 18 mois
- 2^{ème} : traversée de Saint-Blaise, 18 mois également. Pourquoi la traversée de Saint-Blaise vient en 2^{ème} étape ? C'est en rapport au déploiement du chauffage à distance et des délais de livraison d'énergie que Groupe E a signé avec les communes.
- 3^{ème} étape : 18 mois également pour la partie centrale.

Présentation Powerpoint complète (pages 31 à 00)

Questions sur la présentation.

Mme Silvia Carolillo (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Merci pour cette présentation. J'ai une question assez précise qui relève du point que vous avez mentionné au tout début, qui est la traversée de ces axes pour les pètons. Qu'en est-il de la traversée de cette route à la hauteur du Cheval-Blanc, le long du Ruau. Pour en être une utilisatrice très régulière, étant piétonne essentiellement, je traverse régulièrement à cet endroit-là et il y a beaucoup de gens qui font la même chose que moi. C'était un point qui avait, sauf erreur de ma part, déjà été relevé et demandé. Qu'avez-vous comme projet prévu à cet endroit-là ?

M. Flückiger

Au niveau des traversées piétonnes, un élément important peut être signalé ici, c'est que les traversées souterraines sur Neuchâtel et Hauterive seront supprimées et toutes les traversées seront réalisées en surface, par des passages piétons. Deux raisons à cela : les passages inférieurs actuellement en place ne répondent plus aux normes LHand et il nous est impossible de les rendre compatibles à ces normes. Il faut se rendre compte, pour les passages aux normes LHand, on a le droit à des rampes de maximum 6%, ce qui nous apporterait des rampes d'environ 25 à 30 mètres. Tous les passages piétons qui seront réalisés sur cet axe, seront réalisés avec un îlot central d'attente de 1,5 m – 2,70 m de large pour garantir une traversée en 2 étapes.

Mme Silvia Carolillo (PS)

La question plus précise était la traversée en surface, à la hauteur du Cheval-Blanc. Une traversée qui n'existe pas à l'heure actuelle.

M. Claude Guinand (PLR)

C'est également la raison pour laquelle la circulation sera mise à 30 km/h. Je vais laisser M. Graf vous en dire plus.

M. Graf

En ce qui concerne ce projet, concrètement, le bureau Urbaplan et le bureau Boss, mandataires de la Commune de Saint-Blaise, moi-même étant du bureau Mauler, qui allons réaliser ce projet-là. Comme c'est un projet qui est en cours de réalisation, je n'ai pas tous les éléments à vous donner pour ce soir, mais c'est un point qui sera à préciser lors de notre prochaine séance de coordination pour pouvoir éventuellement répondre à vos attentes.

Mme Silvia Carolillo (PS)

Avec grand plaisir si vous pouvez prendre en compte cela. Je pense que c'est une réelle amélioration pour la circulation des piétons du village.

M. Claude Guinand (PLR)

Tant M. Jeanneret que moi, participons à cette commission et serons attentifs à cela.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

Est-ce qu'il est possible de revenir sur la slide qui présente le carrefour Lüthi ? Il a été question de la descente vers la gare, est-ce une descente véhicule ? Puisqu'aujourd'hui, il ne s'agit que d'une montée.

Il y aura des feux de signalisation, mais je n'ai pas bien compris ce qui a été dit concernant les cyclistes.

M. Flückiger

Il y aura toujours des feux de signalisation comme il y a actuellement. Les cycles qui viennent de Neuchâtel et qui désirent monter dans le village arriveront par la piste cyclable du trottoir en violet, ils se rabattront où il y a le traitillé et le logo vélo et ensuite, ils utilisent la sécurisation du passage piéton avec le feu pour traverser. Concernant la descente sur la gare, les discussions sont encore en cours avec la commune. L'idée est qu'il y ait une bande cyclable côté gauche à la descente.

M. Graf

Aujourd'hui, les cycles sont interdits de descendre. La volonté est de créer une bande cyclable pour pouvoir descendre directement à la gare.

Mme Corinne Engel (ENT)

Dans un cadre un peu plus large, je me demandais si ce projet de mobilité douce, en particulier le projet de pistes cyclables permet de relier avec la partie qui va jusqu'à Marin ? Je me pose surtout la question parce que nous avons nos enfants qui vont à l'école à Marin les dernières années et actuellement, ils prennent le bus. Est-ce qu'il est envisagé de coordonner pour qu'ils puissent se déplacer aussi à vélo ?

M. Claude Guinand (PLR)

Je dirais que c'est une affaire entre les communes.

M. Fluckiger

Je sais qu'il y a un plan de commune qui est discuté entre la Commune de La Tène et celle de Saint-Blaise pour un cheminement. Au niveau de la piste cyclable, ce qui s'inscrit dans cette piste c'est la liaison Neuchâtel – Le Landeron.

Nous aurons ce secteur qui sera aménagé de 2025 à 2028. Nous avons la piste cyclable entre Saint-Blaise et Cornaux qui devrait démarrer l'année prochaine, sous réserve du traitement des oppositions que nous avons sur ce projet. Nous avons la traversée de Cornaux qui sera très certainement réalisée cette année. Il manquera un élément, c'est depuis le giratoire du pressoir à Saint-Blaise jusqu'à la sortie du village à route de Soleure. Projets pour lesquels nous avons déjà des discussions avec les autorités communales.

M. Claude Guinand (CC)

C'est une affaire qui est communale puisque le Canton n'intervient pas étant donné que ce n'est pas une route cantonale. Il y a un projet qui existe, qui a été traité par un bureau d'ingénieur pour un tronçon qui emprunterait la Musinière. Ce sont de gros travaux d'infrastructure à faire. Celles et ceux qui empruntent la Musinière savent que l'état de la route est déplorable. Les deux communes profiteront de faire une bande cyclable à droite de la route, mettant les enfants en sécurité, mais il y a un problème de parage, il faudra que l'on supprime une partie des places de parc à droite de la route en allant sur Marin pour permettre aux cycles de circuler. Le projet existe et est assez onéreux. Il y a encore quelques détails à peaufiner et ce sont les nouvelles autorités de Laténa qui auront la charge de ce projet-là.

M. Alain Jeanneret (CC)

Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que dans le cadre de la révision du PAL, nous faisons également un plan des mobilités, donc toutes ces questions seront traitées dans ce plan globalement. Nous avons des éléments qui se mettent en place et les questions de détail seront aussi traitées dans le cadre de la révision de la RC5 et dans le cadre de la finalisation du plan des mobilités.

Mme Corinne Engel (ENT)

Puisque les PAL sont communaux, en réalité, il n'y aura pas un PAL qui va englober tout ce tracé-là. Vous allez les coordonner c'est cela ?

M. Alain Jeanneret (CC)

C'est la question de la coordination des PAL des 4 communes de Laténa. Il y a une coordination qui se fait sur l'année qui nous reste pour les 4 communes séparées mais, bien sûr, le plan des mobilités tient compte de la mobilité cantonale, plus tous les éléments purement communaux. Cela dépasse largement les frontières communales de Saint-Blaise et c'est en discussion de manière cohérente entre les 4 communes de Laténa et plus loin sur le Littoral.

M. Philippe Von Bergen (PS)

Les sous-voies/passages pour piétons, est-ce qu'ils auront le même sort que les passages pour piétons sur Neuchâtel ? Ou on le saura dans le cadre du développement futur qui n'est pas encore défini ?

M. Claude Guinand (CC)

Selon les discussions que l'on a eues avec le SPCH, les sous-voies de Saint-Blaise seront conservées, c'est plutôt une bonne nouvelle.

M. Benoît Hemmer (PLR)

La problématique de la limitation du 30 km/h suite à l'acceptation de la motion Schilliger au Parlement le 6 mars, est-ce que cela pourra rester à 30 km/h ou est-ce que l'on devra augmenter à 50 km/h ?

M. Fluckiger

Honnêtement, je ne peux pas vous répondre. Les implications politiques de cette motion, nous ne les connaissons pas vraiment encore.

M. Claude Guinand (CC)

Nous aurons le même problème avec la RC 2185 dont nous avons aussi l'intention de mettre en partie à 30 km/h.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Actuellement, entre le Brel et Monruz, nous pouvons dépasser le bus lorsqu'il est à l'arrêt. Est-ce que cela sera toujours le cas ?

M. Fluckiger

Non, le bus ne sera plus dépassable. L'objectif dans ce projet, c'est aussi de favoriser très clairement les transports publics. Les arrêts de bus seront bloquants, l'objectif derrière ça, c'est de libérer une voie virtuelle de bus quand il repart.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

Est-ce que des places de parc seront créées le long de la traversée de Saint-Blaise, en bordure de la route cantonale ?

M. Claude Guinand (CC)

Non, si nous mettons des places de parc, il y aura un conflit avec les vélos voire avec les piétons, raison pour laquelle nous avons décidé de ne pas en mettre.

M. Lionel Giron (PS)

Je vois le schéma des plantations. Quand on a des rangées d'arbres comme cela, est-ce que l'idée est de faire une végétalisation sur des bernes continues, avec un grand espace de terre, ou est-ce que c'est simplement une fosse ?

M. Graf

Il y aura bien des fosses, elles seront en grande partie sous le trottoir. Des mélanges utilisés couramment dans ce type de domaine sont des mélanges terre-pierres qui sont extrêmement portants et qui vont pouvoir aux racines de se développer tout en gardant une portance suffisante de telle sorte que le trottoir reste en bon état.

M. Claude Guinand (CC)

Je vous remercie, Messieurs, pour cette présentation et nous nous réjouissons de voir ces débuts de travaux.

7. Adoption du règlement concernant la vidéosurveillance ; rapport à l'appui

Le **Président** demande si un membre du Conseil communal souhaite prendre la parole.

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Vous avez tous une partie du rapport qui accompagne le règlement concernant la vidéosurveillance. Il y a un intrus qui s'est glissé dans ce rapport sous le point 3, il est noté l'acronyme CSUM pour complexe scolaire à usage multiple.

Cela n'a rien à faire dans ce rapport, c'est pourquoi vous avez la version correcte, c'est-à-dire le CSUM en question. Autrement, je suis à disposition en cas de question ou remarque sur ce rapport et le règlement qui vous est soumis.

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu pendant la séance)

Présidée par Mme Natalie Müller, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 11 mars 2024, en présence de 8 de ses membres (1 membre étant excusé) ainsi que du Conseil communal in corpore et de l'administrateur communal.

La commission a pris acte sans objections de la dernière version du règlement concernant la vidéosurveillance. Il a été noté que le préposé à la protection des données a aussi accepté le texte qui est soumis ici. Notamment le délai de 15 jours avant l'effacement automatique des données en absence d'incidents rapportés.

En conclusion, la Commission financière et de gestion recommande à l'unanimité au Conseil général d'accepter le règlement proposé.

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe socialiste a pris connaissance avec attention de ce rapport et il soutiendra l'adoption du règlement qui nous est soumis. L'enjeu est a priori mineur puisque la question paraît avant tout technique.

Il faut une base légale, on la crée, on réinstalle les caméras et on les met en route. Un tel raccourci serait bien trompeur. Il ne rendrait pas justice au travail qui a été fait par le dicastère en charge de la sécurité pour corriger une situation non conforme. Il tairait surtout la priorité que ce même dicastère, avec le Conseil communal, donne à d'autres solutions que la technique. Parce que, quoiqu'en disent les séries télé, les caméras ne résolvent pas tout. À l'entrée du bâtiment polyvalent, elles sont pertinentes et seront réinstallées.

Le groupe socialiste ne s'y opposera pas.

Il soutient toutefois une utilisation raisonnée d'un tel outil – comme cela a été le cas jusqu'ici – et apprécie que notre commune privilégie un investissement dans des moyens humains, par des agents de sécurité qui interviennent de façon ciblée. Se parler, aller au contact, chercher le dialogue, désamorcer. Voilà une approche qui fait sens et qui cible bien mieux qu'une caméra. Celle-ci ne verra en effet jamais ce qui se passe hors champ.

Deux points encore :

- Le groupe socialiste remercie le groupe de travail qui a appuyé le Conseil communal pour ce règlement.*
- Il exprime aussi sa satisfaction sur le fait que les règlements des communes fusionnées aient été pris en considération lors des travaux préparatoires.*

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe de l'Entente accepte la prise en considération.

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Mieux vaut tard que jamais. Le groupe PLR soutient à l'unanimité le règlement concernant la vidéosurveillance, de surcroît ratifié par le préposé à la protection des données et à la transparence, permettant ainsi une utilisation en toute légalité des caméras posées dans le bâtiment polyvalent. A voir si la pose d'autres caméras pourrait s'avérer pertinente en fonction de futures situations à venir, mais également à prendre en considération avec pondération.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, le **Président** ouvre la discussion de détails.

Le règlement est accepté à l'unanimité.

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je vous remercie pour ce vote et vous annonce que le Conseil communal réalisera un arrêté qui sera soumis au préposé à la protection des données et transparence qui stipulera l'emplacement précis des caméras afin qu'on puisse installer cela d'ici cet été.

8. Demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour procéder à l'aménagement d'un troisième terrain de beach volley sur les rives de Saint-Blaise ; rapport à l'appui

Le **Président** demande si un membre du Conseil communal souhaite prendre la parole.

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Deux projets sont proposés ce soir à votre autorité. Deux projets portés par le Conseil communal, par des commissions et par des citoyens soucieux d'offrir à notre village des infrastructures conséquentes, ciblées et réfléchies.

Au cours des trois dernières années, un travail de réflexion approfondi a été mené. Des séances ont été organisées permettant des échanges fructueux avec nos concitoyens. Cette démarche participative a permis de faire émerger des propositions empreintes de bon sens pratique et de maturité. Le fruit de ces efforts se concrétise aujourd'hui par deux demandes de crédit. La première vise à la construction d'un troisième terrain de beach volley au port ; la seconde concerne l'aménagement d'un terrain polySport aux Fourches.

Des interrogations légitimes ont surgi au fil du temps, de commissions en commissions, et au sein des groupements politiques, mais les belles intentions ont prévalu. Vos demandes de clarifications supplémentaires seront traitées lors de l'entrée en matière.

Soyez assurés que les porteurs de ces projets, soutenus par le Conseil communal, sont animés par une quête de bien-être collectif. En approuvant ces demandes, vous valoriserez l'enthousiasme et la détermination de ces citoyens motivés. Vous encouragerez leur volonté de faire rayonner notre village en promouvant l'épanouissement de tous.

C'est pourquoi, au nom du Conseil communal, je vous invite solennellement à approuver ces crédits et à valider ces intentions sportives. Et que votre sagesse nous guide vers un lendemain meilleur, où la santé physique et mentale sera une priorité au même titre que les infrastructures urbanistiques essentielles.

Si en fin de séances vous aimeriez vous entretenir avec des membres du club de beach volley ou de l'association pumtrack, ils sont à votre disposition.

Le **Président** annonce que chaque projet aura 1 vote séparé.

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu au cours de la séance) :

Présidée par Mme Nathalie Müller, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 11 mars 2024, en présence de 8 de ses membres (1 membre étant excusé) ainsi que du Conseil communal in corpore et de l'administrateur communal.

La commission préavise favorablement la demande de crédit.

Il a été noté qu'une contribution de CHF 5'000.00 a été acquise de la part du Service de la jeunesse. D'autres subventions restent possibles de la part du Service pour la promotion de la santé ainsi que de la Loterie romande. Il a aussi été rappelé que l'entretien des trois terrains sera assuré par le club de beach volley.

Il a aussi été rappelé que l'entretien des trois terrains sera assuré par le club de beach volley.

En conclusion, la Commission financière et de gestion recommande à l'unanimité au Conseil général d'accepter le règlement proposé.

Rapport de la Commission des ports et des rives (non lu au cours de la séance) :

La commission pense que le 3^{ème} terrain de beach volley serait un grand plus pour les sportifs de notre commune et les locataires du bâtiment polyvalent. La zone de sport du port serait ainsi bien complète.

La commission a soulevé les points suivants :

- Le club de Beach volley a vu le jour en 2021 et compte plus de 60 membres. Doit-on leur laisser un peu de temps ? Est-ce que ce club n'est pas trop jeune ?
- La commission s'est aussi posé la question sur l'entretien des terrains et si l'emplacement est bien choisi par rapport au vent. Faut-il prévoir des arbres supplémentaires et de quoi s'asseoir ?
- Enfin, est-il possible de faire une continuité sur la zone de jeux ?

La commission est à la grande majorité favorable à ce crédit.

Rapport de la Commission d'urbanisme (non lu au cours de la séance) :

La Commission de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire a pris connaissance du rapport concernant la demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.- pour procéder à l'aménagement d'un troisième terrain de beach volley sur les rives de Saint-Blaise.

Les membres de la commission trouvent que l'emplacement de ce troisième terrain va tout à fait dans le sens du développement de la zone sportive des rives de St-Blaise et ne voit donc aucune raison de ne pas valider le rapport. La commission valide positivement ce rapport et soutient la demande de crédit d'engagement.

La commission est à la grande majorité favorable à ce crédit.

Rapport de la Commission des fourches (non lu au cours de la séance) :

La Commission des Fourches a pris connaissance du rapport concernant la demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour procéder à l'aménagement d'un troisième terrain de beach volley sur les rives de Saint-Blaise.

La commission est heureuse de voir que le sport se développe même en dehors des Fourches. Un terrain supplémentaire de beach volley fait tout à fait sens au vu du succès que remporte le club avec un accroissement de membres constant.

La commission valide positivement ce rapport et soutien la demande de crédit d'engagement à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

Mme Silvia Carolillo (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Avant de vous faire part des discussions du groupe socialiste concernant le crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour l'aménagement d'un troisième terrain de beach volley sur les rives de Saint-Blaise, je dois relever ce que l'on peut considérer malheureusement comme un vice de forme. Quel étonnement de voir le rapport de la commission des Fourches relatif à cette demande de crédit sachant qu'elle n'a pas pu siéger en raison de l'absence de quorum, que ses membres n'ont en conséquence pas pu statuer formellement.

C'est l'occasion de rappeler ici que l'existence des commissions ainsi que de leurs règles de fonctionnement sont les garants de décisions robustes, durables et légales et qu'elles ne sont pas à géométrie variable.

Dès lors, nous affirmons qu'il aura été indispensable de corriger le tir tel que l'ont fait le conseiller communal en charge et son secrétaire, pour rétablir une forme de crédibilité à ce rapport.

Cela dit, le groupe PS estime qu'un tel écart ne doit pas mettre en péril une décision de l'hémicycle concernant le développement des infrastructures sportives de notre région.

Revenons donc à l'essentiel, à savoir cette demande de crédit. Le groupe PS salue l'engagement de notre Exécutif pour renforcer les infrastructures existantes et faire de Saint-Blaise et plus largement notre future commune Laténa, une région à l'offre plus qu'alléchante en matière d'activités sportives en plein air. Il a relevé le dynamisme qui a pris place depuis quelques années et qui est appelé à se poursuivre.

Quelques questions ont cependant été débattues au sein du groupe socialiste au vu des différentes demandes et projets passés, présents et à venir.

Dans ce contexte de développement d'infrastructures sportives en pleine expansion, que le groupe socialiste salue, notre Exécutif dispose-t-il d'une vision globale à moyen et long terme des projets qui appelleront un financement public ? Sur la base de quels critères prend-t-il la décision de soutenir ou non, et à quelle hauteur financière, ces projets ? Le présent rapport fait référence à un sport, le beach volley, en plein boom et les besoins d'un club d'une soixantaine de membres qui s'agrandit, mais qui dispose déjà à ce jour de 5 terrains entre Saint-Blaise et Hauterive. Qu'en est-il des autres initiatives et besoins ?

Le groupe socialiste fait référence au projet de pumtrack qui dispose à ce jour d'un engagement financier équivalent à celui du beach volley, mais qui a été initialement plébiscité par plus de 170 jeunes, et qui, depuis, est porté par une association de bénévoles, dont des représentants sont présents ce soir, créée pour sa concrétisation et qui se mobilisent de manière importante et grâce aux compétences pointues qu'ils ont su réunir. Celui-ci s'apprête à lancer un crowdfunding pour trouver les fonds nécessaires à son financement qui avoisine les CHF 250'000.00. Rappelons que ce pumtrack est un circuit destiné à être à disposition de tout public, jeunes et moins jeunes, habitants et visiteurs de nos rives et qu'il vient compléter magnifiquement bien l'offre actuelle. Ne pourrait-il pas, au vu des enjeux et de sa portée, bénéficier d'un soutien plus important de nos autorités ?

Une autre question a été également soulevée : que peut faire la commune pour encourager et accompagner les jeunes filles de la région à investir les infrastructures publiques sportives en plein air dont elles sont malheureusement encore relativement absentes. Le groupe socialiste souhaite

que notre Exécutif porte une attention particulière à soutenir, voire à exiger des futurs projets, qu'ils intègrent aussi une vision inclusive des bénéficiaires. Ce point avait déjà été relevé pour la construction du street workout.

A l'aube d'une nouvelle commune de près de 11'000 Laténiennes et Laténiens et au vu du développement attrayant des infrastructures sportives, nous ne pouvons ce soir que plaider pour que notre futur exécutif se dote d'une vision d'ensemble et d'une grille de décision plus structurée, voire d'une politique du sport ambitieuse, qui dessinera les contours d'une vision partagée du développement du pôle sportif de notre région qui présente déjà une vraie diversification des possibilités de partage et qui permet une belle valorisation de nos espaces.

Vous l'aurez compris, malgré ces questionnements qui ont essentiellement pour objectif d'améliorer le pilotage à venir de projets de développement d'infrastructures sportives, le groupe socialiste est entièrement favorable à ce projet de terrain de beach volley.

Dès lors, le groupe socialiste, a décidé « solennellement » et à l'unanimité de ses membres présents, de soutenir ce rapport et de voter en faveur de l'arrêté.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Pas d'objection à l'entrée en matière.

M. William Ducret (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Cet investissement figurait dans le budget 2024.

Le groupe PLR aimerait soutenir ce projet, mais plusieurs points d'ombre doivent être éclaircis. Tout le monde l'aura remarqué, Saint-Blaise dispose déjà de deux terrains de volleyball. Ce point a donc naturellement alimenté nos discussions quant à l'utilisation de ce futur terrain. Est-ce que son accès sera garanti pour tout le monde ?

Le moment de cet investissement arrive aussi à un moment inadéquat. Juste avant les élections, ce qui pourrait prévenir un débat libre et ouvert. Mais surtout, avant l'inventaire des futures infrastructures de Laténa (Hauterive).

Un point a particulièrement retenu notre attention : le financement de ce troisième terrain. Il est mentionné que la loterie romande pourrait aider à son financement, sans préciser comment. Nous aurions aimé avoir plus de transparence concernant le financement et l'utilisation de ce terrain.

Je termine en posant trois questions ouvertes :

- Quel est le plan de financement envisagé pour ce terrain et comment la Loterie romande peut-elle y aider ?
- Quelle est l'utilisation prévue de ce terrain et comment est-elle justifiée ?
- Quelle est la maintenance prévue pour ce terrain ?
- Et question bonus : qu'en est-il du pumtrack ?

Le groupe PLR est partagé concernant ce sujet et nous recommandons vivement de clarifier ces points avant de démarrer cet aménagement.

M. Pierre Schmid (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

De manière solennelle, merci de l'intérêt porté au projet.

Concernant les financements, il est difficile de faire passer des projets d'infrastructures sportives, qui pour certains élus ne sont pas des tâches régaliennes. C'est déjà une belle avancée si tous ces projets se réalisent et obtiennent les crédits demandés. En effet, la question va revenir et devra être traitée.

Concernant l'inclusion, l'encouragement pour les filles et les dames de s'approprier les structures. D'après les propos d'une jeune fille pratiquant le Street Workout, il y a une exclusivité naturelle dans cette discipline pour les femmes. Elle a indiqué qu'elle et ses amies arrivent à se faire une place sans problème dans ces structures. C'est réjouissant ! De plus, selon mes derniers renseignements, le club Gym Tonic (Gym femmes) utilise de manière régulière la zone de Street Workout.

Cependant, il faut rester vigilant pour que l'inclusion soit totale, intervenir si nécessaire pour que tout se passe correctement et agir en cas de dysfonctionnement avéré.

Aides possibles, il y a 2 possibilités pour soutenir ces projets par la Loro soit :

- *par une demande faite par la commune, soit par une demande effectuée par les clubs eux-mêmes.*

L'article de la LoRo dit : « l'article 4.1 du chapitre 4 « Soutiens financiers », un soutien financier peut intervenir en faveur des communes pour des projets d'installations sportives. Si l'utilisation scolaire moyenne de celles-ci est supérieure à 10 %, le subventionnement relève de la loi sur l'éducation physique et les sports.

Au niveau du Service cantonal et de la santé publique : nous sommes en contact avec Mme Mariani (responsable) et son service a déjà soutenu, à hauteur de CHF 5'000.00, le Street Workout, par exemple et à hauteur de CHF 15'000.00 pour Hiver'Vita. Nous pouvons espérer la même chose que pour le Street Workout pour nos infrastructures.

La règle d'utilisation des terrains : il y a des règles inclusives qui sont déjà édictées entre le Club et la commune. Jusqu'à ce jour, nous n'avons aucune réclamation.

Le garde-port ne s'occupe plus de l'entretien, c'est uniquement le club qui s'en charge et il le fait bien !

L'entrée en matière n'étant pas combattue, le **Président** passe à la lecture de l'arrêté.

L'arrêté est accepté à 22 voix et 5 absentions.

9. Demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.00 pour procéder à l'aménagement d'un terrain PolySport aux Fourches ; rapport à l'appui

Le **Président** demande si un membre du Conseil communal souhaite prendre la parole mais ce n'est pas le cas.

Rapport de la Commission d'urbanisme (non lu au cours de la séance) :

La Commission d'urbanisme et de l'aménagement du territoire a pris connaissance du rapport concernant la demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.00 pour procéder à l'aménagement d'un troisième terrain polySport aux Fourches.

Les membres de la commission ne voient aucun point négatif à l'implantation de ce type de construction dans la zone des Fourches et ils notent que cela permettrait également à l'ancien terrain de basket à faire peau neuve. La commission valide donc positivement ce rapport et soutien la demande de crédit d'engagement à l'unanimité.

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu au cours de la séance) :

Présidée par Mme Nathalei Müller, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 11 mars 2024 en présence de 8 de ses membres (1 membre étant excusé) ainsi que du Conseil communal in corpore et de l'administrateur communal.

La commission préavise favorablement la demande de crédit. Un souci à propos de la sécurisation de l'accès des piétons au site a toutefois été exprimé. Le Conseil communal entend y répondre prochainement, notamment en association avec un projet d'aménagement d'une zone 20 km/h le long du chemin d'Egleri. Les travaux feront l'objet d'un appel d'offres.

En conclusion, la Commission financière et de gestion recommande à l'unanimité au Conseil général d'accepter le crédit.

Rapport de la Commission des fourches (non lu au cours de la séance) :

La Commission des Fourches a pris connaissance du rapport concernant la demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.00 pour procéder à l'aménagement d'un terrain PolySport aux Fourches.

Bon nombre de jeunes enfants ou adolescents viennent pratiquer du basket et du football aux Fourches. Le terrain de basket n'est malheureusement plus en très bon état et ne permet plus aux jeunes de profiter pleinement de leur sport favori. Pour ce qui est du football, nous constatons que beaucoup de jeunes viennent jouer sur les terrains lorsqu'ils sont fermés et dégradent la pelouse.

C'est pourquoi nous pensons que la création d'un terrain PolySport permettrait à la fois de proposer un nouveau terrain de basket et d'apporter une nouvelle alternative pour permettre aux jeunes de jouer au football sans utiliser forcément les terrains en herbe. La commission valide donc positivement ce rapport et soutient la demande de crédit d'engagement à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Lionel Giron (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Ce point de l'agenda appelle une remarque similaire à celle faite par Mme Carolillo en introduction de son intervention concernant le vice de forme des rapports soumis (par la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire notamment) et par conséquent la légitimité des rapports présentés. Nous n'entrerons pas davantage dans les détails, mais soulignons l'importance du respect des règles de fonctionnement du Conseil général.

Ceci étant, le groupe PS apprécie ce projet et l'a jugé pertinent pour la commune. Je vous fais un rapide résumé des éléments discutés lors de notre séance de groupe.

Ce terrain polysport va permettre à tous les saint blaisois·sois de pleinement profiter du site des Fourches, quel que soit le niveau de leur pratique sportive. Les compétiteurs bénéficieront des terrains dédiés au sport d'élite et les pratiquants d'une activité de loisir/ludique auront le terrain polysport. A chacun·e son infrastructure selon sa pratique. C'est bienvenu afin d'éviter tout conflit d'utilisation et des potentiels surcoûts de maintenance des terrains engazonnés liés à une utilisation inappropriée ou non autorisée.

Au-delà de cette dimension infrastructurelle, le terrain polysport est également le bienvenu du point de vue de la santé publique. En offrant un espace public moderne et attrayant, ce terrain contribue directement à la bonne santé des habitant.e.s de Saint-Blaise et notamment des jeunes qui auront là un bel espace à investir pour bouger et être en pleine santé.

Cependant, le groupe PS souhaite souligner – comme l'a fait la Commission financière et de gestion – que la sécurisation de l'accès au site des Fourches est d'autant plus important que la création du terrain polysport contribuera certainement à accroître l'attractivité du site et donc sa fréquentation. L'accès actuel, sans trottoir permettant de sécuriser l'accès piéton, reste dangereux et le groupe PS salue la proposition de passer ce chemin d'accès en zone 20. Seule mesure à même de permettre une cohabitation sans risque entre piétons et véhicules, à condition que quelques aménagements supplémentaires garantissent la limitation de la vitesse de circulation.

Le dernier élément que le groupe PS souhaite partager avec l'assemblée ce soir, concerne l'usage de cette infrastructure, notamment la garantie d'accès et la sécurité pour toutes et tous. Comme cela a déjà été souligné dans le cadre des terrains de beach volley, les infrastructures sportives sont majoritairement utilisées par des utilisateurs masculins, et la garantie d'un accès sûr à des utilisatrices doit faire l'objet d'une attention et d'actions particulières. Le groupe PS encourage donc les autorités à mener une réflexion plus large quant à l'accès aux infrastructures sportives, notamment dans la perspective de Laténa et de la gestion de l'ensemble des infrastructures de notre grande commune à venir.

A la vue de tout cela et compte tenu que les commissions soutiennent, le groupe socialiste, a décidé à l'unanimité de ses membres présents, de soutenir ce rapport et de voter en faveur de l'arrêté.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le 11 juin 2020, le PLR de Saint-Blaise a déposé une motion intitulée « Pour une amélioration du site des Fourches ainsi que pour une meilleure utilisation par les Saint-Blaisois-es et les sociétés locales. Une motion acceptée à l'unanimité.

Nous avons écrit que le terrain de basket était craquelé à plusieurs endroits. Le groupe PLR proposait de nouvelles infrastructure telles qu'un terrain multisports Agorespace-Landagora.

Le groupe PLR se réjouit donc de la présentation du rapport pour l'installation d'un terrain PolySport aux Fourches. Notre enthousiasme est un peu douché par le volet financier du dossier. La démonstration du Conseil communal laisse songeur notre groupe.

En effet le Conseil communal, dans son rapport écrit :

- « Le nouveau terrain PolySport aux Fourches pourrait bénéficier d'un soutien financier de la LoRo »*
- « Des contacts ont également été pris dans ce sens auprès du Service de la promotion de la santé du canton de Neuchâtel, qui n'exclut pas un éventuel appui à ce projet ».*
- « En effet, la création de ce terrain PolySport s'inscrirait pleinement dans les objectifs de promotion de la santé physique et mentale de la population, objectifs défendus par le Service de la promotion de la santé neuchâteloise ».*
- « Le nouvel équipement sportif participerait à permettre à tout citoyen de maintenir une bonne hygiène de vie, par le mouvement et les rencontres ».*
- « Au niveau de l'entretien, c'est mentionné... que les terrains PolySport sont conçus pour durer longtemps avec peu d'entretien grâce à la galvanisation des structures en acier ».*

Dans ses démonstrations, le Conseil communal manque de rigueur et recourt trop facilement au conditionnel et formule des hypothèses dans le volet financier du dossier. Le montant de CHF 100'000.00 tout rond, donne l'impression que le Conseil communal n'a pas été au bout de ses réflexions.

La quête de la santé physique et mentale ne doit pas pour autant empêcher le Conseil communal de soigner le volet financier d'un rapport tel que celui présenté ce soir.

Cependant, le projet PolySport est inscrit au budget des investissements 2024. Il améliore l'attractivité du site des Fourches, ce qui constitue un bel atout pour notre commune et la nouvelle commune de Laténa. Et surtout, il correspond à une proposition concrète du PLR pour améliorer le site des Fourches.

Dès lors, le groupe PLR ne chipotera pas ce soir. C'est à la grande majorité que le groupe PLR soutiendra la demande de crédit et demande à la Commission financière et de gestion de suivre l'évolution du dossier du terrain PolySport aux Fourches.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Il n'y a pas d'objection à l'entrée en matière.

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Merci pour toutes ces questions. Je voulais vous parler de cette implication des autres communes dans les infrastructures sportives. Nous voyons qu'à La Tène, il y a aussi une étude en cours et nous pourrions également en bénéficier. Il y a un questionnaire qui s'étend même jusqu'à Saint-Blaise et que vous sachiez, au niveau de la Région Neuchâtel-Littoral (RNL), culture, loisirs et sports, où Saint-Blaise à la co-présidence, nous sommes en train d'avoir des ateliers pour essayer de coordonner toutes ces infrastructures sportives. Il y a une belle réflexion qui est en train de se faire au niveau aussi du Littoral et de la commune de Laténa.

Pour le conditionnel et le chipotage, c'est vrai que nous pourrions avoir plus de rigueur. Il me semble que nous l'avons eu, au niveau de l'étude du lieu et de ce que coûte un terrain, nous avons demandé une offre. Sur le « comment amener le projet ? », nous voulions d'abord avoir l'aval du Conseil général pour pouvoir aller de l'avant. Nous avons pris, en amont, des contacts avec la LoRo et le Service de la santé publique. Tout se met petit à petit ensemble pour arriver à des prix qui ne seront peut-être pas les CHF 100'000.00 annoncés.

En contactant les autres communes comme la Grande-Béroche, par rapport à des projets sportifs qu'ils ont, qui sont à peu près de cette taille-là, ils m'ont assuré avoir reçu, en tout cas de la LoRo, des soutiens.

Nous essayerons d'être les plus rigoureux possibles dans ces investissements.

Comme il n'y a plus d'intervention, **le Président** clôt la discussion d'entrée en matière et ouvre la discussion de détails du projet d'arrêté.

Le Président clôt la discussion de détails et passe au vote.

L'arrêté est accepté par 24 voix pour et 3 abstentions.

10. Demande de crédit d'engagement de CHF 310'000.00 pour financer les opérations de fusion de la nouvelle Commune de Laténa ; rapport à l'appui

Le **Président** donne la parole à un membre du Conseil communal.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

En principe, c'est le dernier rapport que nous voterons en ce qui concerne les demandes de crédit pour la fusion puisqu'il va permettre de financer le travail des différents intervenants. Il financera également une partie des salaires des nouveaux conseillers communaux. Il a été calculé qu'ils pourraient entrer en fonction à partir du mois de septembre 2024, avec une entrée en fonction effective en janvier 2025. Ce crédit servira également à rétribuer les conseillers communaux actuels pour tout le travail qui est développé et qui continuera.

En ce qui concerne le rapport, pour remplacer ces CHF 310'000.00 dans le cadre du frein à l'endettement, il a fallu renoncer à certains investissements qui figuraient dans le plan des investissements. Je vous les cite sans entrer dans les détails :

- *Arrêts de bus LHand : nous avons supprimé ce poste car le 90 % des arrêts de bus comptés figureront dans le crédit de la RC 2185 et de la RC 5 qui viendrait en septembre de cette année.*
- *Abris à vélos à la gare CFF : projet qui deviendra effectif cette année, a été réduit d'une vingtaine de milliers de francs.*
- *Nous avons réduit ou supprimé quelques postes prévus dans le budget 2024 : le plan directeur des eaux de boissons, le plan cadastral souterrain et le remplacement des compteurs électriques. Ils ne sont pas prêts pour 2024 et seront reportés pour les années suivantes.*

Nous avons donc dû réduire ou supprimer certains montants pour pouvoir placer ces CHF 310'000.00.

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu au cours de la séance) :

Présidée par Mme Nathalie Müller, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 11 mars 2024, en présence de 8 de ses membres (1 membre étant excusé) ainsi que du Conseil communal in corpore et de l'administrateur communal.

La somme de CHF 310'000.00 résulte de CHF 240'000.00 pour des mandats à des prestataires externes (part de Saint-Blaise), qui vont en partie aussi déborder sur 2025, ainsi que CHF 70'000.00 pour compenser le supplément de travail des actuels conseillers communaux en 2024, qui sont impliqués par la mise en place des structures de la nouvelle commune.

En référence à l'annexe du rapport du Conseil communal, et concernant les projets et investissements qui ne sont plus inclus dans la mise à jour du budget des investissements, il est précisé qu'il s'agit de projets retirés parce qu'ils ne seraient pas réalisables en 2024, et non pas pour raisons de disponibilités financières.

En conclusion, la Commission financière et de gestion recommande, à l'unanimité au Conseil général, d'accepter le crédit.

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

Mme Pascale Giron-Lanctuit (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe PS s'est réuni le lundi 18 mars pour étudier le crédit d'engagement et supplémentaire de CHF 310'000.00 pour financer les opérations de fusion de la nouvelle commune.

Comme présenté dans le rapport, ce crédit est composé de 2 parties : une partie concerne une externalisation de différentes prestations notamment dans le domaine des ressources humaines et de la communication afin de bénéficier d'un œil externe et d'un regard neutre sur la situation en place dans les 4 communes. Il s'agit également de limiter la surcharge de travail pour l'administration communale.

L'autre partie concerne les surcoûts liés à la charge de travail des actuels conseillers communaux. Des explications vous ont été données sur les crédits auxquels le Conseil communal a décidé de renoncer dans le cadre du frein à l'endettement afin de permettre le vote de ce crédit jugé comme prioritaire.

Ce crédit étant la conséquence directe de la fusion, le parti socialiste le juge légitime et nécessaire. Il permettra de mener à bien les travaux de structuration afin de garantir un démarrage de la nouvelle commune dans les meilleures conditions.

Le groupe PS salue également les 1ers éléments de professionnalisation de la fonction de conseiller communal que ce crédit incarne ainsi que la juste répartition entre la charge de travail et l'investissement des personnes.

Malgré cet engagement financier conséquent, notre groupe a relevé les risques que cette situation fait peser sur le personnel des administrations communales. Il s'inquiète d'une surcharge et du nombre conséquent d'heures supplémentaires. Même si des compensations sont prévues, il est important de ne pas reporter ces heures sur la nouvelle commune. Des priorisations et des arbitrages dans les dossiers en cours sont probablement nécessaires. Relevons toutefois que l'estimation de la charge de travail actuelle et à venir, reste particulièrement difficile.

Nous souhaitons souligner l'incertitude, les inquiétudes légitimes et toute une situation d'inconfort que vit actuellement le personnel communal. Ce personnel, qui sans savoir très bien de quoi demain sera fait, doit poursuivre la gestion quotidienne de Saint-Blaise tout en répondant aux nombreuses sollicitations concernant Laténa. Je saisis cette tribune pour les remercier chaleureusement pour leur engagement et la persévérance dont ils feront preuve tout au long de ces prochains mois.

Cette demande de crédit sera soutenue par le PS à l'unanimité des membres présents.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de sa séance du 18 mars le groupe PLR a débattu de la demande de crédit d'engagement supplémentaire de CHF 310'000 ou pour financer les opérations de fusion de la Commune de Laténa, L'assemblée constitutive de Laténa aura lieu le 20 juin prochain. Il ne s'agit pas de rester les bras ballants. Le 1^{er} janvier 2025, la nouvelle Commune de Laténa doit être opérationnelle.

La période transitoire que nous allons vivre jusqu'au 31 décembre 2024 sera délicate. Il faudra faire cohabiter anciennes et nouvelles autorités, tout en laissant les administrations communales délivrer leurs prestations avec le même standard de qualité qu'aujourd'hui.

S'il n'a pas de commentaire particulier au sujet des prestations du SIEN, d'Objectif :ne, le PLR apporte des commentaires pour le personnel et la communication.

L'accompagnement du personnel en cette période transitoire tombe sous le sens. Le groupe PLR se réjouit qu'un nouveau prestataire ait été trouvé pour faire un état des lieux, pour travailler sur une structure possible des RH de Laténa et la proposer ensuite aux nouvelles autorités. Même si les places de travail sont garanties, notre groupe réalise que les collaboratrices et collaborateurs des quatre administrations vivent des moments d'incertitude. Dès lors, il importe que ce personnel vive cette période le moins mal possible et qu'on ne perde pas en route les meilleurs collaboratrices-teurs, potentiellement intéressés par de nouveaux défis professionnels.

Au niveau de la communication, il importe aussi de mettre en commun tout ce qui a été fait. On ne part pas d'une feuille blanche. Le Conseil communal nous propose de classer la motion « Concept de communication interne et externe pour la commune de Saint-Blaise ». Il s'agit de consolider les outils, de partager les bonnes expériences et de mettre en commun les instruments les plus efficaces des 4 communes afin de rendre tonique et efficace la communication de la nouvelle commune.

Puisque nous abordons la préparation de la nouvelle commune, le groupe PLR espère que les nouvelles autorités pourront non seulement compter sur le know-how des conseillers communaux en place pour accompagner les nouvelles autorités dans le montage de la nouvelle commune... mais aussi sur les expériences des conseillers communaux des communes qui ont fusionné. Lors du Laténa Tour, les témoignages de Violaine de Montmollin, Maxime Rognon, Marlène Lanthemann et Jean-Nath Karakash ont marqué les esprits. Le PLR espère que les nouvelles autorités exécutives contactent de telles personnalités pour bénéficier de leurs connaissances, de leurs expériences et de leurs observations.

Les prochains mois s'annoncent cruciaux. Il faut que la transition se passe au mieux. La demande de crédit de ce soir constitue un réel investissement pour un démarrage sans raté de Laténa.

Sur la base de ce rapport, le groupe PLR soutiendra à l'unanimité la présente demande de crédit d'engagement supplémentaire.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Il n'y a pas d'objection à l'entrée en matière.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Au nom du Conseil communal, je voulais remercier l'ensemble de l'hémicycle pour ces prises de position. Effectivement, le travail a déjà eu lieu, mais le gros du travail est devant nous. Nous sommes un peu inquiets pour le personnel, pour leur moral, cette incertitude est pesante. Il est du devoir du Conseil communal de faire attention à notre personnel, de veiller et de prendre des mesures pour éviter la casse. Il faut surtout éviter que les bons partent et que l'on doive ensuite rechercher du nouveau personnel. Soyez rassurés, nous allons tenter de prendre les mesures nécessaires.

En tant que Président de commune, la commune va vivre jusqu'à la fin de l'année et j'insiste, il y a encore des commissions qui doivent travailler jusqu'à la fin de l'année, nous avons encore des rapports à passer en juin et en septembre et je ne voudrais pas que le Conseil général se dilue en pensant que l'on va fusionner en 2025. Nous nous trouvons déjà avec des rangs parsemés ce soir, pas partout, mais je passe un message aux groupes en disant qu'il faut que les forces restent vives jusqu'à la fin de l'année même si un cap va se passer en 2025.

Comme il n'y a plus d'intervention, **le Président** clôt la discussion d'entrée en matière et ouvre la discussion de détails du projet d'arrêté.

Le Président clôt la discussion de détails et passe au vote.

L'arrêté est accepté par 25 voix et 2 abstentions

11. Fusion : point de situation

Le Président donne la parole au Conseil communal.

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Merci de votre confiance et pour ce vote.

Je vais essayer de synthétiser le mieux possible les informations qui me paraissent les plus pertinentes, mais il est vrai que nous sommes dans une masse de travail assez considérable et je vais seulement vous faire part d'une petite partie du travail qui est en cours.

Avec le crédit que vous avez accepté tout à l'heure, vous avez une idée des prestataires mandatés pour accompagner les travaux de préparation en vue du 1^{er} janvier 2025. Concrètement, cela s'organise en groupes de travail qui se focalisent sur différentes thématiques : communication, harmonisation des prestations, informatique, finances, RH, infrastructures, législation, grand-projet, etc...

Ces GT sont composés de membres du personnel et de quelques politiques. Les travaux réalisés remontent régulièrement au Comité de pilotage (Copil) qui les valide au fur et à mesure lors de ses séances. Ce processus durera jusqu'à fin juin de cette année. Le but est de réaliser le maximum de préparatifs (sous forme de propositions bien sûr) pour que le nouveau Conseil communal, élu le 20 juin, puisse se focaliser sur l'essentiel dès cet été.

Une séance de remise des travaux effectués, au nouvel Exécutif, se fera le 2 juillet à 18h pour ceux et celles qui pensent en être, vous pouvez prendre note.

Le personnel communal, c'est le point que tout le monde met en top des priorités pour ces préparatifs. Nous avons heureusement un appui de poids avec l'entreprise Triaspect, mandatée pour l'accompagnement RH. Mardi dernier, nous avons eu une séance pour tout le personnel de Saint-Blaise avec M. Raphaël Comisetti un des responsables de Triaspect. Le but de la séance était d'améliorer la prévisibilité du processus. Nous devons nous assurer que le personnel comprenne le chemin à parcourir jusqu'au 1^{er} janvier 2025 et comprenne les étapes du processus.

Pour faire court, je dirais qu'il y a 3 phases planifiées pour l'accompagnement RH :

- *La première a pour but de définir la nouvelle structure y compris l'organigramme d'ici fin mai, début juin.*
- *La deuxième phase est sur les conditions d'engagement. C'est-à-dire, tous les éléments qui composeront le règlement du personnel (grilles salariales, prime, vacances, nombre d'heures travaillées, ...). A faire d'ici fin juin.*
- *La troisième étape est dédiée à l'attribution des postes qui se passera en 2 temps :*
 - *Fin juin :*
 - *Descriptifs de postes et classification des « nouvelles » fonctions. Il est clair que nous avons actuellement 4 administrations, nous n'allons pas simplement additionner les postes et les fonctions. Il va y avoir de nouvelles fonctions qui seront mises en valeur et sur lesquelles le personnel des 4 communes va pouvoir poser sa candidature.*
 - *Mise au concours interne des « nouvelles » fonctions.*
 - *D'ici fin septembre :*
 - *Entretiens uniquement avec les candidat-e-s qui souhaitent avoir une « nouvelle fonction », ainsi que pour les personnes qui souhaitent changer de poste au sein de la nouvelle organisation).*
 - *Attribution des postes pour toute l'organisation.*
 - *L'organigramme est rempli.*
 - *Fin octobre :*
 - *Signature des contrats de travail.*

J'aimerais vous faire part aussi d'autres comptes rendus que j'ai reçus ces derniers jours. Par exemple, cette semaine, j'ai participé à la séance ouverte au personnel, à un groupe de travail sur la législation et aussi sur l'harmonisation des prestations. Ce sont des groupes de travail extrêmement dynamiques, où les personnes qui participent à ces séances sont souvent intéressées

à être présentes, y voient comme une richesse et une nouvelle dynamique potentielle de côtoyer les collègues des autres communes.

Il y a des inquiétudes, qui sont légitimes, mais il y a aussi des gens qui trouvent que c'est positif de pouvoir collaborer avec des collègues des autres communes. Je profite pour remercier, car nous avons 2 membres aujourd'hui, dans la salle, qui participent à ces groupes de travail, Mme Nadia Cutro qui est la référente du groupe de travail « Harmonisation des prestations » et M. Yves Ehret qui est également, à plusieurs titres, mais impliqué au groupe de travail des « ressources humaines ». Je les remercie pour le travail et je les félicite par le professionnalisme et l'intensité du travail dégagé. Bravo et merci !

Le calendrier institutionnel :

- Élection le 21 avril du Conseil général
- Séance constitutive le 20 juin

L'ordre du jour de cette séance constitutive est un élément important sur lequel nous devons nous mettre d'accord prochainement. Le Copil va se pencher sur la question demain mais je peux déjà vous donner un certain nombre d'informations.

Lors de cette séance, il y aura l'élection du nouveau Conseil communal et il devrait avoir l'élection des membres de deux commissions provisoires : une sur la réglementation (en particulier, qui devrait travailler sur le règlement de commune et une Commission financière et de gestion, qui devrait commencer à travailler sur le Bu2025 et sur le règlement des finances). Ce sont des commissions temporaires, car c'est bel et bien dans le règlement général que seront définies les commissions. Le vote sur ce règlement se fera par le nouveau Conseil général, cet automne.

Maintenant, un petit mot sur les entités intercommunales telles que syndicats ou commissions. Les représentant.e.s actuel.le.s des organes exécutifs et législatifs de ces entités restent en fonction jusqu'au 31 décembre 2024. Il y aura des séances constitutives cet automne (puisque la législature normale se termine au 30 juin) mais ce sont les représentant.e.s actuel.le.s des 4 communes qui iront à ces séances.

Au niveau communication, Triaspect nous a présenté un calendrier de communications, il s'agit de la communication interne pour le personnel. Le GT communication de son côté se penchera sur les différentes phases-clé où il est nécessaire de communiquer durant l'année. Actuellement, je peux vous encourager à fréquenter la page politique du site de la commune de Saint-Blaise où vous avez un onglet, « politique », puis « Laténa », vous aurez de plus amples informations sur les événements à venir.

12. Communication du Conseil communal

Le Président donne la parole au Conseil communal.

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Quelques communications et quelques réponses qui me sont parvenues ce jour.

RC 2185, raison de l'écroulement du mur ? Un ancien mur de vignes bombait très sérieusement depuis des années ; il n'a pas fallu beaucoup de coups de pelle pour qu'il tombe. Ces murs ne disposent d'aucune fondation, ce qui est inquiétant pour tous les autres murs qui seront visés, notamment les hauts murs le long de la Maigroge. Le Service des ponts et chaussées va veiller à ce que l'on n'ait pas de second accident. Avec cela, il a fallu bétonner le talus pour éviter des dégâts plus importants et surtout, que l'arbre en dessus ne tombe ni le cabanon. Ces travaux vont occasionner un retard dans la fermeture de la route de la Maigroge, à peu près de 15 jours. Ce qui signifie que le carrefour sera ouvert à partir du 2 avril et que la route de la Maigroge sera fermée à

partir du 2 avril. C'était prévu à partir du 18 mai, mais malheureusement, cet incident impose un léger contretemps.

En ce qui concerne les boutisses, puisque c'est un sujet récurrent, je regarde Mme Chivu, faute de trouver un prestataire pour colmater ces boutisses, ils tardent à répondre et à faire une offre. C'est donc le service de la voirie qui s'en chargera tout prochainement. Comme cela, nous sommes sûrs que cela sera fait dans les temps et surtout, avant l'été et l'ouverture des terrasses.

La signalétique du centre du village sera revue et changée, il s'agit d'une signalétique qui est obsolète et ancienne. Ces écriteaux seront changés et notre agent de sécurité publique a pour mission de commander de nouveaux panneaux pour les changer. Toute la signalétique du village devra être changée, les arrêtés ont été publiés et il ne reste plus qu'à faire une demande de crédit. Nous parlons de 150 panneaux à changer dans toute la commune, 150 panneaux multipliés par CHF 1'000.00, vous obtenez le montant qui devra être engagé pour ceci.

Je suis un peu inquiet avec l'occupation des terrasses, avec la fermeture de deux établissements publics dans la Grand'Rue, avec le libanais et la pizzeria qui ont fermé, c'est un peu préoccupant pour la vie du village. Tout ce que je peux souhaiter est que les autres établissements publics tiennent le coup encore un certain temps. Il y a un réel problème pour la restauration, nous le voyons à Neuchâtel, on le voit à Saint-Blaise, c'est une vague qui, malheureusement, devrait se poursuivre.

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je viens avec quelques nouvelles et un agenda très chargé. La marche intercommunale aura lieu le 1^{er} juin, nous avons fusionné donc nous fêterons cela en marchant. La Suisse Bouge se déroulera durant tout le mois de mai, il y aura plein d'activités.

Vous pourrez vous chronométrer et quand vous bougerez, y faire des points pour Saint-Blaise. Sport toujours, pendant cette Suisse Bouge, vous pourrez faire du beach volley, utiliser le street workout pour faire des points.

Au niveau de la RNL, nous avons lancé l'HiverVita qui fait tout le Littoral. La prochaine fois, c'est à Hauterive à 9h30, le dimanche matin. Ensuite, cela se déroulera à la Grande-Béroche, Cornaux, puis Neuchâtel-Peseux.

J'annonce aussi la Foire le 25 mai, qui aura lieu à Saint-Blaise. Vous avez tous pu arriver grâce à la nouvelle signalisation qui a été mise en place pour cet auditoire.

Concernant l'avancée du Pumptrack, l'association est en train d'élaborer des plans et est aidée par des professionnels. Au niveau du Canton, il y a des soucis concernant l'utilisation du plastique à usage unique, nous avons un Copil au niveau cantonal, dont la Commune de Saint-Blaise fait partie, pour essayer de trouver des solutions pour, surtout, les petites manifestations.

Pour la location de l'auditoire, le 1^{er} prototype du flyer a été fait, nous sommes en train de le finaliser. Il sera ensuite distribué aux acteurs potentiels. Il y a une programmation en préparation pour faire connaître l'auditoire sous différents aspects. Pendant toute l'année 2024, ce programme sera proposé à mes collègues du Conseil communal et nous verrons dans quelle mesure nous pourrions faire la promotion de cet auditoire.

Concernant la pêche, est-il prévu des aménagements au port avec tous les acteurs du port, ont-ils été consultés ? Nous avons abordé le sujet avec la Commission des ports et des rives et nous nous y pencherons prochainement pour récolter les avis et pour tenir compte de leurs propositions.

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Petite information pour les lève-tôt du mercredi 21 février, ils ont eu quelques problèmes d'électricité puisqu'il y a eu une panne de courant dans quasiment toute la localité. Je tiens à relever que cette panne n'était pas causée par le réseau de Saint-Blaise mais par une problématique d'alimentation sur le réseau d'alimentation, du Groupe E. Si vous allez au chemin de la Plage, c'est la station de la plage qui posait problème, vous verrez les travaux de génie civil qui ont dû être faits.

Il y a quelques mois, le groupe PLR a soumis une motion pour développer un carport sur le parking du port, motion qui a été acceptée par votre Autorité. Nous avons immédiatement contacté notre gestionnaire de réseau de distribution qui est Eli10 pour leur demander de faire le nécessaire et pour qu'on puisse avoir une offre. Une trentaine de projets étaient soumis à Eli10 pour quelques dizaines de millions de francs. Vendredi dernier, le Conseil d'administration d'Eli10 a accepté de financer le projet du carport dans ces projets. Etant entendu quand même, que le carport n'est pas la meilleure rentabilité puisqu'il y a beaucoup de travaux de génie civil. Eli10 a pris en main les choses, nous attendons encore leur courrier car nous ne sommes pas propriétaire du bien foncier. Le bien appartient à l'Etat de Neuchâtel, il faudra donc que nous ayons une coordination avec l'Etat de Neuchâtel pour pouvoir développer cette infrastructure et avoir les autorisations. Les demandes sont en cours, mais quand on lit la presse, il y a déjà un certain accord qui est là. Le Canton est en train d'étudier quasiment tous les parkings à disposition pour pouvoir les recouvrir de panneaux photovoltaïques. C'est une bonne nouvelle pour la Commune de Saint-Blaise.

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'ai aussi un petit agenda avec 3 dates :

- Le 16 mai à 19h aura lieu une conférence sur la prévention aux risques d'harcèlements chez les enfants (8 – 12 ans). Ouvert aux parents, cet événement est organisé par la structure parascolaire de l'Accueil avec le soutien de la commune.*
- Stand ECAP à la Foire le 25 mai « Pas dans ma maison » sur les dangers de ruissellement. Saint-Blaise est particulièrement exposé. Sensibiliser la population, donner des pistes pour protéger certains bâtiments et expliquer les éventuelles subventions en cas de travaux.*
- Café sécurité le 22 juin prochain vers l'Hôtel communal.*

Une information sur la santé : les suites de l'atelier ReliÂges, rappelez-vous l'année dernière a eu lieu un atelier participatif sur : « comment améliorer le bien-être des personnes à l'âge de la retraite ? ». Un rapport a été rédigé par Objectif:ne et deux conclusions principales en ressortent :

- Besoin d'endroits et d'activités pour encourager le lien social. Le Conseil communal a décidé de répondre à cette préoccupation en organisant 4 ateliers thématiques cette année encore à Saint-Blaise dans différents lieux. Les dates et les thèmes traités ne sont pas encore totalement arrêtés, mais nous collaborons avec une association neuchâteloise.*
- La deuxième conclusion de l'atelier ReliÂges concerne l'aménagement de l'espace public. Afin de répondre aux attentes exprimées, le Conseil communal a décidé de mandater une association « mobilité piétonne suisse » afin d'organiser des balades-diagnostic. Pratiqué avec succès dans le quartier de Serrières dernièrement, ce concept invite les aînés à donner leur avis sur le mobilier urbain lors de promenades accompagnées. Ces promenades se dérouleront pour les aînés le 14 ou 28 mai selon la météo. Et ce n'est pas tout, nous avons décidé de profiter de cette collaboration avec Mobilité piétonne Suisse pour ouvrir l'analyse de la qualité de l'espace public à la population.*

Le 15 juin prochain, nous lancerons l'application « walkable » qui permettra à tous et toutes de

signaler les améliorations possibles dans l'espace public. Cette analyse sera possible durant 3 semaines (jusqu'aux vacances d'été) et ensuite, les résultats seront analysés par nos mandataires afin d'y prioriser certains éléments.

Le financement des 4 ateliers pour seniors et les balades-diagnostic est couvert à plus de 80 % par le Canton qui soutient la réalisation des conclusions des ateliers ReliÂges.

Le Conseil communal, avec ces différentes actions, poursuit sa volonté d'intégrer les citoyens, citoyennes de notre village comme acteurs/actrices à part entière de la politique locale.

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Pour compléter l'information de Pierre Schmid concernant la pêcherie, les travaux commenceront concrètement dans les 2-3 semaines à venir.

Toujours concernant les travaux, le projet de construction des Chauderons a été déposé la semaine dernière. La mise à l'enquête publique débutera à la fin de cette semaine. Si cela vous intéresse, vous pouvez voir les perches gabarits qui sont posés et qui donnent une idée de l'implantation des 3 blocs.

Le travail de révision du PAL est en cours. C'est un travail très conséquent et dense, dont vous présentons quelques aspects :

- Les séances de la Commission de révision du PAL, continuent. Il y en aura encore au moins 2 prochainement. Je profite de cette occasion pour remercier la présidente sortante de cette commission, qui a eu le courage de cette présidence et qui l'a fait avec compétence et courage.
- L'étude sectorielle Village-Gare-Lac s'est achevée, après 2 ateliers. Pour ma part, cette étude a été très satisfaisante. Elle a vraiment permis de développer un concept de base pour tous les éléments du secteur. Concept cohérent et de qualité. Cette étude sectorielle va maintenant être présentée à la prochaine CRPAL. À noter que 3 membres de la CRPAL ont participé aux 2 ateliers. Et surtout, cette étude sectorielle sera la base pour la rédaction du nouveau règlement et le dessin du nouveau plan de révision.
- Autre zone dont l'étude a été menée de manière plus approfondie : le secteur COOP – Bas-du-Brel – rue des Lavannes. Il s'agit d'un secteur clé du village. Nous avons eu un premier contact avec tous les propriétaires, nous en aurons encore. Nous souhaitons discuter de manière plus approfondie avec eux, de manière à mettre en place un règlement sur cette zone. Nous allons profiter de la réflexion de la RC 5 pour améliorer le front de rue. C'est un challenge assez difficile. Nous souhaitons que cela soit des projets de meilleure qualité que ce que nous avons actuellement.
- Protection du patrimoine : dans le cadre de la révision du PAL, nous avons mandaté un architecte pour refaire une évaluation sur l'ensemble du village, dans le but de lister et de clarifier tous les bâtiments dignes d'intérêt. Ce travail touche à sa fin et fera également partie du dossier de révision du PAL. Une même révision a été faite pour l'inventaire nature, qui existait déjà mais datait de 2001, nécessitait un toilettage sérieux. Nous remercions le groupe nature de Saint-Blaise dans cette révision de l'inventaire du PAL.
- L'effet de la fusion Laténa sur la révision du PAL : les 4 communes de la nouvelle Laténa se sont réunies 5 fois depuis janvier, dans des ateliers, dans le but de coordonner autant que faire se peut les règles de construction et d'urbanisme. Par ailleurs, les 4 communes ont demandé un rendez-vous commun avec le Conseiller d'État en charge et avec le Directeur du Service de l'aménagement du territoire, pour définir la manière de traiter les 4 PAL des communes actuelles. La suite des opérations consistera pour Saint-Blaise à présenter la

version 1.0 de la révision du PAL à fin avril ou début mai à la CRPAL puis au Conseil communal. Les 4 communes de Laténa ont décidé de déposer leur dossier respectif courant mai, sauf pour Enges, qui le déposera quelques mois plus tard.

- Le SAT aura besoin d'au moins 6 mois pour analyser les dossiers et nous fournir un rapport de synthèse de tous les services. Il est donc évident qu'il incombera au nouveau Conseil général de Laténa de reprendre les dossiers et de les finaliser, en vue de leur adoption puis de leur mise à l'enquête.

Pour information générale, la situation entre les communes et l'Etat dans ce dossier est assez agitée. Beaucoup d'aspects sont peu clairs, difficiles, en particulier dans le cadre des CDC-AT (Conférence des responsables des directeurs de l'urbanisme de l'association des communes neuchâteloises), mais c'est normal.

13. Motions et proposition

Le Président annonce avoir reçu un rapport d'information demandant le classement de la motion du 15 décembre 2020 relative à un concept de communication interne et externe pour la Commune de Saint-Blaise (non lue durant la séance).

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Vous avez pu lire tout le rapport, je ne vais pas y revenir. J'aimerais saluer toute l'équipe qui a travaillé durant ces 3 ans au niveau de la communication, tout d'abord à Léane Dubied qui a lancé toute l'analyse que l'on pouvait faire sur notre façon de communiquer, qui nous a donné des pistes. A Maxence Guinand qui accompagne encore aujourd'hui le groupe de la communication. Anaïs Horvath qui a pris le relais quand Léane est partie et Yves Ehret, qui nous a aussi conduit dans ce cheminement.

Actuellement, c'est Valérie Marquis, secrétaire du Conseil communal, qui a pris en charge la communication et je remercie aussi mon collègue Roland Canonica qui a aussi participé à tous ces débats que nous avons pu avoir.

Vous avez pu voir tout le travail qui a été effectué, il est assez conséquent pour dire que le pourcentage au niveau de la communication n'était pas très grand pour pouvoir répondre à cette motion. J'espère en tout cas que cela vous parlera et que l'on pourra classer cette motion.

Je rebondis à ce qu'a dit Charles Constantin, c'est vrai que tous ces travaux, j'espère qu'ils pourront être très utiles pour cette nouvelle commune.

Le Président ouvre la discussion sur ce rapport d'information.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Simplement pour dire que nous sommes d'accord de classer cette motion.

M. Olivier Blanchoud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le parti socialiste accepte également le classement de cette motion.

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Il en est de même.

Le Président annonce que le classement de la motion doit être voté.

Le classement de la motion est accepté à l'unanimité.

14. Interpellations et questions

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'enchaîne sur le sujet « classement des motions ». On nous a rappelé que sur Echo figure la liste des motions qui sont en attente de traitement. Même avec cette motion classée, il doit encore en avoir 8 ou peut-être 7. Certaines datent de très longtemps. La question est simple, est-ce que le Conseil communal prévoit de traiter et de classer toutes les motions en suspens avant la fin de la législature ? A mon avis, il serait bien de laisser un message communal en ordre à la nouvelle commune. Il y a un cumul de motion, je rappelle qu'il y a même 2 motions dont une de 2020 au sujet de l'énergie, sujet qui est sans doute important.

Est-ce que le Conseil communal à la moindre intention de prendre une position claire ?

Si le Conseil communal n'envisage pas de répondre favorablement à une motion, que l'on attend depuis longtemps, on demanderait que le Conseil communal le dise, sans complexe, et qu'il demande le classement sans suite de ces motions. Je trouve que c'est une question de respect des institutions. Le Conseil communal aura fait son travail, le Conseil général prendra ses responsabilités mais, pour la forme, ça sera fait et advienne que pourra.

J'enchaîne sur l'énergie. Concernant les questions liées, j'informe qu'il y a quelques mois, la Commission des énergies, par un vote à une majorité, a proposé au Conseil communal de raccourcir les heures d'extinction de l'éclairage public afin qu'elles correspondent mieux avec l'horaire des transports publics. On demanderait une réponse du Conseil communal à ce propos.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Naturellement, la volonté du Conseil communal n'est pas de laisser des motions qui vont perdurer et qui vont être transférées à la nouvelle commune. Cependant, c'est une volonté du Conseil communal de trouver des solutions et au Législatif d'accepter aussi les solutions que l'on vous propose.

Nous allons venir avec certaines propositions de classement de motions et puis pour celles que nous ne pourrons pas classer, malheureusement, elles seront transférées à la nouvelle commune. Nous n'aurons pas le choix. Il sera difficile de les classer avec des nouvelles autorités des villages avoisinants qui ne comprendront peut-être pas la problématique qui est posée à travers ces différentes motions.

Nous y travaillons, nous en parlons depuis 1-2 séances au Conseil communal et nous verrons ce qui est possible de faire pour limiter le nombre de motions qui pourraient être transférées à Laténa.

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

En date du 29 janvier, le Conseil communal s'est penché sur les heures d'ouverture des extinctions et a décidé de ne pas modifier quoi que ce soit. Il faut aussi se rendre compte que, au niveau cantonal, dans la CDC/TPSI, il y a eu de grandes discussions pour savoir ce que nous allions faire avec ces extinctions. Nous nous sommes rendus compte que chacun est content d'avoir éteint et voulait continuer l'extinction des feux pour 2 raisons :

- 1. Les gens ont pris l'habitude et ce n'est pas plus mal*
- 2. Pour protéger la nature. A cet égard, j'ai retrouvé des vers luisants dans mon jardin, ce que je n'avais plus vu depuis plusieurs années.*

Le Conseil communal a décidé de ne pas changer les horaires.

Mme Pascale Giron-Lanctuit (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'aimerais connaître la pratique qui va se mettre en place pour la séance constitutive des prochaines autorités. Est-ce que c'est, comme traditionnellement, le doyen en âge des 4 communes, qui va présider cette séance ?

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous avons demain une séance du Copil et c'est à l'ordre du jour de cette séance. Je vous propose d'attendre pour connaître la réponse. Nous pourrions faire une communication après les élections du 21 avril auprès des partis politiques.

M. Jean-Maurice Ducommun (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'ai trouvé très bien de faire une communication à la population sur la RC 5, mais je me pose la question si c'est judicieux de faire cela le 28 mars, la veille du week-end de Pâques où les gens sont sur le départ ou en vacances. Par rapport à la proximité de la population, il faudrait mettre cette date où tout le monde est là.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

M. Ducommun m'avait déjà parlé de cette préoccupation. Effectivement, je pense que nous ne nous étions pas aperçus, lorsque nous avons fixé la date, que c'était le jeudi avant vendredi Saint. Au niveau du succès très mitigé qu'a eu la séance sur la présentation de la RC 2185 où nous étions en semaine, il n'y avait pas de vacances, tout le monde était là, et les gens étaient beaucoup plus concernés, il y avait 17 personnes pour tout le village. Nous étions pratiquement plus de mandataires que de personnes qui écoutaient dans la salle. Autant vous dire que nous avons décidé de laisser le 28, les annonces ont déjà paru dans le Bulcom, c'était un peu tard pour revenir en arrière.

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le Conseil communal peut-il donner des nouvelles concernant le collège de la Rive-de-l'Herbe ? Des acteurs sont-ils toujours intéressés pour l'usage de ce bâtiment ? Des discussions sont-elles toujours en cours ? Des décisions sont-elles sur le point d'être prises ou appartiendra-t-il aux futures autorités de se prononcer sur le sort de ce bâtiment ?

Qu'en est-il de la location de l'auditoire de Vigner ? Suscite-t-il plus d'intérêt ? Les prévisions relatives aux entrées locatives sont-elles en voie d'atteindre les montants budgétés ? Quelles sont les actions de publicité entreprises pour faire rayonner ce magnifique auditoire ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Concernant la Rive-de-l'Herbe, la réponse est : oui, oui, oui et non.

Alors oui, comme nous l'avons dit en décembre, nous avons été approchés par 2 entités, une du domaine médical et une de l'enseignement qui s'intéressaient à ce bâtiment. Depuis lors, un 3^{ème} acteur, du domaine médical s'est aussi approché de nous. Nous avons eu des contacts avec chacun de ces acteurs et avec des échanges plus ou moins approfondis. Deux de ces acteurs restent très intéressés à occuper le collège. Le 3^{ème} acteur, ce n'est pas qu'il n'est pas intéressé, mais il n'a pas de projet à court terme. Nous aimerions avoir une réponse équilibrée de ces 2 acteurs pour pouvoir juger de la pertinence des deux projets et peser les intérêts de chacun d'eux.

Un des deux acteurs, du domaine médical pour ne pas le nommer, ne peut pas prendre de décision tout seul, il en a parlé avec sa hiérarchie. Les résultats sont positifs, ils ont pris plus de temps que prévu, ils nous avaient promis une réponse à fin février, cela a été un peu plus tard et nous allons plus loin avec ces deux acteurs.

Pour le moment, nous n'avons rien fait de concret au niveau du projet lui-même. C'est-à-dire que nous avons demandé aux entreprises si elles étaient d'accord de prolonger la durée de validité de leurs offres au cas où c'est l'acteur médical qui pourrait intervenir, il serait intéressant de reprendre ce projet qui est terminé.

Nous n'avons pas encore entrepris, avec l'acteur de l'enseignement, d'études de faisabilité. De son côté, la personne en charge de ce dossier a fait des réflexions, et nous avons convenu que lorsque ça serait le moment, une étude exploratoire sera faite, à charge du requérant.

Oui, les choses sont toujours en cours, il n'y a pas d'arrêt de ces 2 éléments. Nous restons aussi attentifs à d'autres pistes, mais pour le moment, il n'y a rien de concret.

Concernant les décisions, évidemment l'Exécutif ne pourra et ne voudra prendre aucune décision, pas même de principe, durant cette législature. En tout cas, pas avant d'avoir présenté un projet plus évolué à la Commission d'accompagnement et au Conseil général à titre d'information ou à titre de décision éventuelle.

Nous informerons régulièrement l'Exécutif des 3 autres communes pour qu'il n'y ait pas de surprises d'informations qui viennent par la presse pour que tous les membres soient au même niveau d'information.

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je remercie le groupe PLR de s'inquiéter pour l'auditoire de Vigner et de sa rentabilité. Moi aussi, je trouve qu'il devrait être plus rentable. J'ai déjà répondu en partie aux actions qui sont menées pour le rendre attrayant. Je souligne qu'il est très utilisé au niveau communal, au niveau des écoles et des sociétés locales.

A savoir aussi qu'avant que l'auditoire soit refait, nous étions à peu près entre CHF 2'000.00-3'000.00 de recette, ce n'était pas énorme. Nous avons encore une très grande marge de progression et je vous avoue, j'y crois !

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le point de l'harmonisation des prestations a été cité par M. Renaud, il y aurait une harmonisation qui ne fait aucun doute et c'est celle pour les avantages des transports publics dont bénéfici déjà la Commune de La Tène. Il se trouve que la situation financière de la commune n'est pas si mauvaise que cela et nous pourrions proposer, puisque cela serait un geste concret en faveur des ménages, que cette harmonisation rentre en vigueur sur Saint-Blaise, à la rentrée. Une harmonisation qui pourrait être avancée puisqu'elle arrivera de toute manière durant l'année 2025.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

CHF 250'000.00, c'est ce que représente ce que demande Monsieur Zago. Un montant qui n'est pas budgétisé, des finances, je ne sais pas ce qui vous permet de vous dire qu'elles sont bonnes, elles sont certainement en amélioration, mais simplement aujourd'hui, dire que la future commune de Laténa va assurer, à partir du 1^{er} janvier 2025, un subventionnement aux transports publics aux jeunes et aux personnes âgées, le Conseil communal s'oppose à cette mesure.

Il faudrait venir avec un rapport au mois de juin, la mesure entrerait qu'au mois de septembre pour 3 mois ? Arrêtons de brûler les étapes. Nous savons qu'il y a des élections cette année, mais arrêtons avec ce type de questions M. Zago.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Question sur le fameux rapport sur les risques d'inondations, qui avait été annoncé et qui n'est toujours pas disponible. Un certain nombre de personnes est intéressé par cette problématique. Quand sera-t-il disponible ?

Question concernant les transports. Nous avons tous déploré les arrêts qui ont été supprimés par la LNM au port de Saint-Blaise, pour les courses de bateaux. Pouvons-nous espérer mieux pour l'horaire 2025 ?

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Par rapport à la LNM, je ne pense pas. La Direction et le Conseil d'administration de la LNM ne nous ont pas laissé beaucoup d'espoir que Saint-Blaise figure davantage à l'horaire 2025 parce que le port de Saint-Blaise, d'après les statistiques effectuées, est peu utilisé. Nous espérons que la future Commune de Laténa ait plus de poids que le Conseil communal de Saint-Blaise lorsque l'on a

rencontré ces deux acteurs.

En ce qui concerne ce fameux plan des dangers naturels, il existe et fait. M. Alain Jeanneret et moi, avons participé à plusieurs séances avec Mme Robert, responsable et le bureau d'ingénieur en matière de catastrophes naturelles. Nous attendions les conclusions de l'Etat, parce que ce sont de grosses dépenses, sur le rapport qui avait été fait.

Nous avons été rassurés sur le fait que le cas de Cressier ne pourrait pas se produire à Saint-Blaise. La voirie effectue des contrôles réguliers le niveau du Ruau et tout ce qui se trouve en haut afin de ne pas obstruer le canal. Nous attendons la réponse de l'Etat de Neuchâtel avant de rendre ce rapport parce que si nous devons prendre des mesures, il faut qu'elles soient concertées avec l'Etat de Neuchâtel puisque c'est lui qui prend en majeure partie les frais de cela.

Cela représenterait pour la Commune de Saint-Blaise, plus d'un million d'investissement pour garantir une certaine sécurité, mais pas une sécurité certaine. Dès que nous aurons des nouvelles, ce rapport sera mis à disposition.

Le Président rappelle que la législature n'est pas encore terminée et qu'elle se terminera le 31 décembre 2024. Il demande donc plus d'assiduité et rappelle la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 27 juin 2024 à 19h30.

Le Président clôt la séance, il est 21h50.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Président

Le secrétaire

Yann Chalon

Nicolas Droz